

Philippe GOMÈS

Député de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 4 mars 2014

Monsieur le ministre,

Je viens d'apprendre que la délégation du comité de décolonisation de l'ONU, dit « *comité des 24* », appelée à se rendre en Nouvelle-Calédonie du 11 au 16 mars, sera composée de représentants du Sierra Leone, de l'Equateur, de la Papouasie Nouvelle-Guinée et de Fidji.

Je souhaite, par la présente, vous faire part de ma totale désapprobation sur cette visite, et tout particulièrement sur la présence d'un représentant d'une dictature militaire.

S'il est exact qu'à Fidji, une nouvelle Constitution a été rédigée en 2013, il ne faut pas oublier que, sans qu'aucun media local, ni écrit, ni radio, ni audiovisuel, n'ait été autorisé à en parler, le commodore Bainimarama a, d'autorité, modifié le projet initialement préparé par une commission *ad hoc* indépendante.

Cette nouvelle Constitution comporte des dispositions contraires aux droits de l'homme, notamment en ce qu'elle limite le droit à la vie dans des circonstances comme une insurrection ou des émeutes, mais aussi quand quelqu'un est arrêté ou qu'un détenu s'évade. Elle maintient en vigueur 400 décrets adoptés par le putschiste Bainimarama, et notamment le décret sur les partis politiques, qui est extrêmement restrictif concernant l'exercice des droits politiques. De même, les décrets relatifs au développement des médias (2010) et au maintien de l'ordre public (2012) prévoient de sévères peines de prison pour les personnes qui exercent leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association : par exemple, une personne publiant un texte considéré comme « *portant atteinte à l'économie de Fidji* » est passible de cinq ans d'emprisonnement. Ces dispositions ont instauré un climat de peur et d'autocensure dans la société civile et les médias fidjiens.

Des élections générales sont certes annoncées dans le courant de cette année, mais n'oublions pas que le commodore Bainimarama promettait déjà des élections dans un délai d'un an, sitôt après son coup d'Etat du 5 décembre 2005, et qu'il n'a jamais tenu ses promesses. En l'espèce, ni la date, ni les conditions d'organisation du scrutin ne sont connues à ce jour...

Les organisations internationales n'ont pas changé de position en ce qui concerne la situation de Fidji. Ainsi, le dernier rapport annuel d'Amnesty International continue d'établir un constat alarmant sur la situation des droits de l'homme, en mentionnant notamment : « *Le régime militaire continue de restreindre les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Des responsables politiques et des défenseurs des droits humains ont été arrêtés et inculpés de graves infractions. Certains d'entre eux ont été emprisonnés. Le respect de l'état de droit et l'indépendance du pouvoir judiciaire demeurent des motifs de*

préoccupation ». Amnesty International a également dénoncé les pratiques de torture infligées aux prisonniers, qui font de longue date l'objet de témoignages et qui ont été confirmées par une insoutenable vidéo (cf : <http://goo.gl/fyGsvC>).

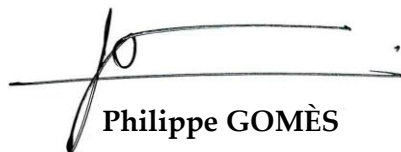
Les droits des travailleurs sont également largement bafoués par le régime de Franck Bainimarama. Ainsi, à la fin de l'année 2012, l'Organisation Internationale du Travail, qui dépend des Nations-Unies, a envoyé sur place une mission de haut niveau, qui incluait un membre de la Cour internationale de justice. Cette mission n'a pas pu entrer sur le territoire Fidjien et a dû repartir par le premier avion. Le gouvernement Fidjien a traduit en justice deux syndicalistes locaux qui étaient venus accueillir cette mission à l'aéroport... L'OIT a vertement critiqué l'expulsion de ses missionnaires, jugeant au passage que cela « *met davantage en lumière la situation critique des libertés syndicales aux Fidji* ».

Au final, il est particulièrement scandaleux qu'un pays tel que Fidji, qui s'assoit sur les droits de l'homme et sur les principes démocratiques les plus élémentaires, puisse être associé à une délégation appelée à examiner l'avancement, dans le respect des principes démocratiques, du processus d'émancipation en cours en Nouvelle-Calédonie...

En outre, je vous demande de veiller à ce que le programme de la délégation du comité des 24 ne soit pas politiquement orienté :

- cette mission ne peut pas voir pour objet d'examiner le processus en cours de révision des listes électorales, conduit par des commissions administratives présidées par des magistrats indépendants, avec possibilité de recours auprès de juridictions rigoureuses
- en ce qui concerne les fraudes concernant les listes électorales, les seules qui aient été constatées à ce jour concernaient la commune d'Ouvéa, qui ont conduit à la condamnation d'élus indépendantistes.
- les autres aspects de la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa devront être traités, et notamment le rééquilibrage économique et social en faveur du Nord, des îles, et plus généralement en faveur de la communauté Kanak.

Je vous prie de croire, Monsieur ministre, à l'expression de ma très haute considération.



Philippe GOMÈS

Monsieur Laurent FABIUS
Ministre des Affaires étrangères